

SEANCE DU  
14 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT N° I-3  
23SGADB0123

**Nombre de conseillers en exercice :**  
**25**

**Nombre de conseillers présents :**  
**21**

**Date de convocation :**  
**8 septembre 2023**

**Date d'affichage :**  
**18 septembre 2023**

**OBJET:**  
**Association "Villes de France" -**  
**Adhésion**

**Nombre de Conseillers ayant pris**  
**part au vote: 24**

**Nombre de Conseillers ayant voté**  
**pour : 24**

**Nombre de Conseillers ayant voté**  
**contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant**  
**abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 3**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 14 septembre à quatorze heures trente** le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

**VICE-PRESIDENTS**

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER

**CONSEILLERS DELEGUES**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. David MARTI  
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)  
Mme LEMOINE (pouvoir à M. FRIZOT)  
M. CASSIER (pouvoir à M. MEUNIER)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Isabelle LOUIS



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« L'association « Villes de France » rassemble des villes et des intercommunalités dont les bassins de vie sont caractérisés par une réelle qualité de vie et un dynamisme avéré. Ces territoires constituent de véritables pôles d'équilibre et de développement entre les métropoles et les territoires ruraux et l'association agit pour promouvoir les intérêts de ses adhérents dans l'ensemble des politiques publiques portées par les villes moyennes et leurs intercommunalités.

Sur le territoire de la Communauté Urbaine, les deux villes centres, Le Creusot et Montceau-les-Mines, sont chacune adhérentes de cette association.

Pour autant, la CUCM porte des compétences et des politiques publiques qui correspondent aux enjeux et sujets travaillés et partagés au sein de Villes de France, notamment l'habitat, les transports, le développement économique et l'enseignement supérieur.

L'adhésion à l'association « Villes de France » permettra à la Communauté Urbaine :

- De bénéficier d'une expertise publique territoriale et de disposer d'un accès privilégié et prioritaire aux savoirs-faire de l'association ;
- De participer directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales).

La cotisation annuelle s'élève à 0,11 euro par habitant, sur la base de la population totale INSEE. Cependant, la population de la ville centre de l'intercommunalité est déduite si celle-ci est à jour de cotisation et la cotisation est plafonnée à 4000 euros après déduction de la cotisation de la (ou les) ville centre.

Il est proposé d'adhérer à l'association « Villes de France ». Le dossier d'adhésion et les estimations des cotisations en annexe précisent ces différents points.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote

DECIDE

- D'approuver et de solliciter l'adhésion de la Communauté Urbaine Creusot Montceau auprès de l'association « Villes de France » ;
- D'autoriser le paiement annuel de la contribution annuelle, qui sera calculée sur la base des règles suivantes :
  - o 0,11 euro par habitant, sur la base de la population totale INSEE ;
  - o La population de la ville centre de l'intercommunalité est déduite si celle-ci est à jour de cotisation ;
  - o La cotisation est plafonnée à 4000 euros après déduction de la cotisation de la (ou les) ville centre.

- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 18 septembre 2023  
et publié, affiché ou notifié le 18 septembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,  
Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,  
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Meunier', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop at the beginning and a long horizontal stroke at the end.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Meunier', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop at the beginning and a long horizontal stroke at the end.

2023

Nom de la ville : \_\_\_\_\_

Nom et Prénom du Maire : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Population totale : \_\_\_\_\_

**Adhère par le présent bulletin  
à VILLES de FRANCE,  
qui regroupe les villes  
et leurs intercommunalités**

*J'ai bien noté que la cotisation annuelle  
est fixée à 0,11 euro par habitant en 2023.*

Fait à : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_\_\_

Signature et Cachet

A retourner par courrier à **Villes de France**  
94, rue de Sèvres  
75007 PARIS  
tél. : 01 45 44 99 61  
contact@villesdefrance.fr

**www.villesdefrance.fr**

BULLETIN D'ADHÉSION À